

Les indispensables !

Le meilleur des infos de la CGT Enseignement privé en Normandie

Garderie géante...

Personne n'est dupe : le gouvernement a choisi de permettre aux plus jeunes enfants de laisser leurs parents retourner au boulot ! Et donc de cirer à nouveau les bancs de l'école. Mais comme c'est quand même risqué, pour les petits comme pour les enseignant-es ou les personnels administratifs, on va quand même se limiter aux plus jeunes. À partir de la classe de 4^{ème}, ils devraient quand même bien pouvoir se garder tout seul, si les parents prennent la précaution de souscrire un abonnement à Netflix... On se moquerait pas un peu du monde, après nous avoir fait croire que l'objectif du gouvernement était de « s'occuper prioritairement des élèves décrocheurs, notamment en lycée professionnel » ?

Bas les masques

Si elle n'était pas aussi dramatique, la crise des masques serait presque risible. Fin février, on est prêts. Pas besoin de masques. Début mars, il va falloir penser aux masques. On en a plein. Fin mars : on n'a pas de masques, mais ils sont commandés et vont arriver. Mi-avril : euh, il vaudrait mieux les faire soi-même, avec du joli tissu. Fin avril : on aura des masques pour tous les personnels. Et même pour les élèves qui n'auront pas le leur. Arrêtons de plaisanter : faire cours avec des masques, c'est mission impossible. Et demander à des enfants de respecter les recommandations liées au port d'un masque aussi. Le seul intérêt... c'est de rassurer le voisin.

Pas de webcam dans les classes !

Fausse bonne idée dans cette petite école de Caen : puisque tous les élèves ne seront pas en cours après la reprise du 11 mai... et bien filmons la séance afin que les enfants restés à la maison puissent en bénéficier. Et puis quoi encore ? Les cours en direct sur Facebook, c'est pour bientôt ? Quid du droit à l'image des enfants et des personnels, des détournements et des dérives qui ne manqueront pas d'arriver ? Attention à ce que cette période bien compliquée n'entraîne pas de conséquences en cascades...



BLANQUER SONNE LA RENTRÉE DES CLASSES



News ou fake news ?

De source certaine, puisque presque divine, la CGT « souhaiterait la fermeture des établissements privés », donc de nos outils de travail. Sans absolument aucun scrupule, nous serions déterminés à mettre sur le carreau l'ensemble de nos collègues. Les directeurs diocésains ou chefs d'établissements qui raisonnent ainsi se trompent d'analyse : oui, nous demandons la création d'un grand service public de l'éducation nationale. Oui, nous souhaitons que l'Etat reprenne la main sur les établissements et que nos statuts évoluent pour nous apporter les mêmes conditions de travail et de carrière que nos collègues du public. Mais tout ceci avec les équipes en place, qui font en règle générale admirablement leur travail. Il s'agissait donc bien d'une fake news censée nous nuire. Raté.

Droit de retrait ?

Le droit de retrait est légitime lorsque la sécurité des personnels n'est plus garantie, et qu'un danger est « grave et imminent ». D'ici le 11 mai, espérons que nos autorités auront pris la mesure de nos inquiétudes. Sinon...



Retenue de salaire...

Une vilaine mouche avait déjà piqué dans l'Orne, refusant à une collègue enceinte une partie de ses droits liés à la grossesse (Les Indispensables n°2). Cette fois, c'est un surveillant qui fera les frais de cet autoritarisme. Absent de l'établissement suite à la fermeture décidée le 16 mars, il apprendra début avril... qu'il ne sera pas payé des 14 jours non effectués. Sans autre avertissement et au mépris des règles élémentaires de bienveillance édictées par la Fnogec elle-même. Circulez, y'a rien à voir. Ce n'est pas l'avis de la CGT, qui va poursuivre l'affaire et défendre le collègue...

Le droit chemin ou la sanction

Afin de remettre des brebis égarées dans la voie de la raison, pourquoi ne pas les accuser, publiquement, de tous les maux de la terre : la mort du Christ ; la crise de 1929 ; la défaite de 1940 ; la chute démographique ; la baisse des dotations horaires ; les suppressions des sections GA ? Absurdes ? Non, puisque certain-es croient en ces sornettes. Dans ses actes, ses propos, la CGT cherche, légitimement, le respect du droit républicain, parfois sciemment bafoué. Ne renversons pas les rôles.

Les jours d'après...

Libérés, délivrés... adhérez ! Durant ce confinement et ce moment inédit et vraiment difficile, la CGT en Normandie a accompagné les collègues par ses contacts, ses réponses ou ses informations régulières. Des personnels OGEC, bien malmenés durant la période, nous ont rejoint, comme de jeunes enseignant-es, inquiets de la situation. Il faut maintenant préparer... les jours d'après, pour que le monde change vraiment. Ce ne sera possible que tou·tes ensemble. Rejoignez-nous !

Accès à la Hors-classe ?

L'administration nous demande de télé-travailler durant le confinement. Et même si c'est difficile, les collègues font de leur mieux pour conserver un lien avec les élèves. Côté administration, cela semble manifestement plus difficile au rectorat de Normandie... Problème de serveur, peut-être. Les instances ont été repoussées et nos questions restent sans réponses. La date de la commission d'accès à la hors-classe n'est pas connue. Mais elle aura lieu et les promotions seront rétroactives...

Et à la fin, c'est la CGT qui a gagné !

Depuis des mois, voire des années, la CGT Enseignement Privé dénonce en Normandie les dérives liées à la mise en place des séances de cours de 50 minutes dans de nombreux établissements. Des audiences ont été obtenues auprès de la rectrice, des inspecteurs, des responsables de la division de l'Enseignement privé du rectorat. La CCEP (Commission de Concertation pour l'Enseignement Privé, sous l'égide du préfet et de la Rectrice), indique très clairement dans son dernier compte rendu de réunion (reçu fin avril), que dans la mise en œuvre des 50 minutes, des « *différences de traitement sont notées* », notamment des « *emplois du temps non conformes ou des classes non financées* ». Par ailleurs, « *une heure de cours financée par l'Etat équivaut à 55 minutes pour les élèves* ». Et si les établissements peuvent moduler la durée des séances de cours, cela ne peut se faire qu'après avoir « *proposé un projet d'expérimentation pédagogique* ». Il est rappelé que l'autorité académique doit valider chaque projet avant sa mise en œuvre ! De nombreux établissements vont donc devoir se mettre en conformité, comme le demandait la CGT dans un combat de longue haleine...

Contactez l'équipe de la CGT Enseignement privé en Normandie :

1^{er} degré : Marie BERAUD
06.15.92.19.41

2nd degré : Serge VALLET
06.06.48.61.85

Emploi : Stéphane CILLIERE
06.50.01.57.98

Formation : Rachid LAHLOU
06.24.57.46.15

Retraite : Laurent GOURIOU
06.34.45.25.80

**Santé -
Prévoyance :** Marie-Edith ANDRE
06.77.54.48.57

Personnels OGEC : Xavier THOMASSIN
06.46.56.71.47

... et tou·tes les autres !

Rejoignez l'aventure !

Je souhaite vous contacter... envoyez-moi les documents d'adhésion et les informations sur la cotisation (1% du salaire net, dont les 2/3 sont remboursés par les impôts).

Nom :

Prénom :

Adresse Mail :

Téléphone :

CGT Enseignement privé

5 rue du Colonel Rémy
14000 Caen

à retourner à l'adresse ci-contre ou par mail !

Une seule adresse électronique :
normandie@cgt-ep.org